

POUR L'APPRENTI UN AVENIR PROFESSIONNEL

« J'ai choisi l'apprentissage parce que je sais qu'à diplôme égal, un employeur va toujours préférer celui ou celle qui connaît le monde de l'entreprise »

Joshua, 18 ans, DUT techniques de commercialisation à Montpellier, Hérault

« En apprentissage, on gagne tout de suite un salaire, on devient plus indépendant, on prend des responsabilités, on mûrit vite grand V »

Alexandre, 29 ans, apprenti chocolatier devenu associé de son entreprise à Poitiers, Vienne

« L'apprentissage, c'est un choix professionnel réfléchi : je travaille en équipe, sur le terrain, avec la possibilité d'évoluer. »

Olivia, 21 ans, bac pro pilote de ligne de production à Reims, Marne

UNE SOLIDE FORMATION

qui allie apprentissages théorique et pratique, dans le cadre d'un contrat soit à durée limitée, soit à durée indéterminée. Elle offre un accompagnement par un professionnel qualifié qui a intérêt à ce que vous progressiez rapidement.

UN VRAI SALAIRE

entre 25 et 78% du SMIC (de 358 euros à 1 116 euros), en fonction de l'âge et de l'ancienneté de l'apprenti. Bon à savoir : certaines branches professionnelles peuvent offrir des salaires plus élevés.

UN VRAI STATUT

qui permet de bénéficier d'une carte d'étudiant et de ses avantages (transports, musées, cinéma, etc.).

POUR L'ENTREPRISE UN PARI D'AVENIR

UN FUTUR SALARIÉ FORMÉ ET ADAPTÉ À LA CULTURE DE VOTRE ENTREPRISE

Votre entreprise a sa propre identité. Employer un apprenti, c'est former un jeune à vos méthodes de travail, à votre culture d'entreprise pour satisfaire votre clientèle. C'est aussi préparer un futur salarié efficace qui répondra vraiment à vos besoins.

DES PRIMES ET DES AIDES FINANCIÈRES

EXONÉRATION DE COTISATIONS SOCIALES

PRIMES À L'APPRENTISSAGE
- 1 000 euros pour l'aide à l'embauche d'un apprenti dans les entreprises de moins de 250 salariés (si c'est la première fois que vous embauchez un apprenti ou si vous en prenez un supplémentaire)
- 1 000 euros supplémentaires, versés par les régions au titre de prime aux entreprises de moins de 11 salariés ;
- dans certaines régions, la possibilité de bénéficier d'aides complémentaires en fonction de votre secteur ou de la taille de votre entreprise.

AIDE "CONTRAT DE GÉNÉRATION" (4 000 € PAR AN PENDANT 3 ANS)

- condition : à l'issue de la période d'apprentissage, le jeune apprenti doit être recruté dans une entreprise de moins de 300 salariés comptant au moins un salarié âgé de plus de 57 ans (ou un salarié recruté âgé d'au moins 55 ans).

CRÉDIT D'IMPÔTS

- 1 600 euros (2 200 euros pour les apprentis handicapés) pour la première année d'une formation de niveau III ou inférieure (BTS, DUT, BAC, CAP...);
- déduction fiscale de taxe d'apprentissage pour les entreprises de 250 salariés et plus qui dépassent le seuil de 4% de contrats favorisant l'insertion professionnelle : contrats d'apprentissage, de professionnalisation, embauche d'un doctorant en Convention Industrielle de Formations par la REcherche (CIFRE) et Volontariat International en Entreprise (VIE).

« Quand je trouve des jeunes passionnés, qui ont envie d'apprendre et de travailler en équipe, je crois qu'il faut leur donner leur chance »

Eric Hardy, chef d'établissement Colas Est à Chalons-en-Champagne, Marne

« C'est un moyen d'assurer des recrutements efficaces. Parfois, trouver le bon collaborateur peut être onéreux. Lorsque nous formons un jeune, qu'il s'est bien intégré dans l'équipe et qu'il travaille bien, nous avons à cœur de le garder. »

Jean-François Blanchet, directeur général du groupe BRL à Montpellier, Hérault

APPRENTISSAGE OU PROFESSIONNALISATION ?
Pour se former en alternance, il existe deux contrats : l'apprentissage et la professionnalisation.
Pour savoir celui qui vous correspond le mieux, rendez-vous sur www.apprentissage.gouv.fr

LES SECTEURS LES PLUS DEMANDEURS D'APPRENTIS :
l'agriculture, l'agroalimentaire, l'artisanat, le BTP, le secteur de l'hôtellerie-restauration.
Mais aussi beaucoup de métiers de service comme l'assurance, la banque, l'informatique et les télécoms.

L'APPRENTISSAGE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

POUR PRÉPARER
VOTRE AVENIR
WWW.APPRENTISSAGE.GOUV.FR

RETROUVEZ DES
TÉMOIGNAGES
DE PROFESSIONNELS ET D'APPRENTIS



L'apprentissage avec un grand A, c'est former et employer des jeunes pour les faire grandir en même temps que votre entreprise. Découvrez les nouvelles aides à l'embauche.



65% des apprentis ont un emploi 7 mois après leur formation

dont **60%** à durée indéterminée

80% des professionnels ayant embauché un apprenti sont satisfaits et réembauchent un autre apprenti à la fin du contrat

Près de **3/4** des entreprises jugent que le coût de l'apprentissage est compensé par sa valeur ajoutée

L'APPRENTISSAGE C'EST VOTRE AVENIR



L'apprentissage avec un grand A, c'est former et employer des jeunes
pour les faire grandir en même temps que votre entreprise.
Découvrez les nouvelles aides à l'embauche.



WWW.APPRENTISSAGE.GOUV.FR



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL